



Paysage Libre – Freie Landschaft
Rassemblement suisse pour une politique raisonnable de l'énergie et de l'aménagement du territoire
Schweizerische Vereinigung für eine vernünftige Energiepolitik und Raumplanung
www.paysage-libre.ch

Stratégie énergétique 2050 de la Confédération

Communiqué

La procédure de consultation lancée par la Confédération sur sa stratégie énergétique 2050 s'achève au 31 janvier 2013. Paysage Libre-Freie Landschaft communique les remarques suivantes :

D'une manière générale, Paysage Libre-Freie Landschaft estime que le projet de loi élaboré par la Confédération comprend de nombreux aspects positifs mais est également le reflet d'une réaction de panique résultant de l'accident de Fukushima. Pour Paysage Libre-Freie Landschaft, la sortie du nucléaire ne peut pas et ne doit pas se faire dans la précipitation mais doit obéir, tant chronologiquement que financièrement, à des priorités claires plaçant en tête les économies d'énergie et l'efficacité des équipements, avant le déploiement de nouveaux moyens de production.

1

La Confédération doit hiérarchiser les priorités et le calendrier de son action.

Elle doit renoncer à encourager simultanément les mesures d'économie et les mesures de production. Pour les 10 à 15 ans à venir, les économies d'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique doivent avoir la priorité, voire l'exclusivité.

Le programme bâtiments est le point central de l'action à mener (isolation, normes Minergie, bâtiments à énergie positive...). C'est par ce biais que la réduction des émissions de CO₂ se réalisera pour l'essentiel. Ce programme doit être complété par des mesures de suppression des usages aberrants de l'électricité (chauffage des locaux et de l'eau sanitaire) et de ses gaspillages (éclairage public excessif, publicité...).

Les normes concernant l'efficacité des appareils doivent rapidement évoluer vers la plus basse consommation d'énergie techniquement possible.

2

La politique de rétribution à prix coûtant de la production d'énergies renouvelables (RPC) doit être revue en profondeur.

La RPC doit servir à encourager le développement d'énergies prometteuses en pleine évolution et non à stimuler le déploiement de techniques mûres. De plus, compte tenu de son financement (par

une taxe prélevée sur toutes les factures d'électricité), elle doit servir d'abord à soutenir les efforts des particuliers et non à remplir les caisses de grandes entreprises. Ce faisant, elle contribuera en même temps à promouvoir la décentralisation de la production d'énergie, gage de solidité des réseaux et de réduction des pertes par transport.

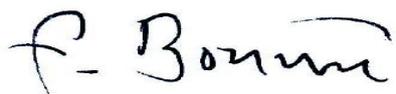
Dans cette perspective, la filière éolienne industrielle, du fait de sa maturité technique, de sa relative inefficacité en Suisse et de ses impacts énormes sur le territoire, doit être exclue de la RPC. De même pour l'énergie hydraulique, maîtrisée de longue date. Doivent être encouragées les filières en plein développement, soit la géothermie, l'électricité photovoltaïque et la biomasse (couplage chaleur-force, chauffage à distance, bois, biogaz...). Il n'est pas admissible que plus de 22'000 projets photovoltaïques de particuliers soient en liste d'attente. Une solution doit être trouvée, qu'elle passe par la RPC ou par un subventionnement unique.

3

Enfin, Paysage Libre-Freie Landschaft estime que l'alinéa 2 de l'article 14 du projet de loi, qui prévoit d'attribuer aux nouvelles installations de production d'énergies renouvelables un intérêt national égal ou supérieur aux dispositions légales de protection de la nature ou du paysage, doit être considéré comme une grave atteinte aux droits démocratique, de même qu'une trahison de la volonté exprimée par le peuple suisse le 30 novembre 2008, lorsque 66 % des votants ont rejeté l'initiative qui visait à supprimer le droit de recours des associations de protection de la nature. L'adoption de cet alinéa reviendrait à bafouer cette décision populaire et à introduire par la bande un nouveau moyen de contourner les empêcheurs de massacrer le pays en rond. En pratique, elle ouvrirait notamment toute grande la porte à la multiplication des centrales éoliennes partout dans le pays, avec le cortège de nuisances et de ravages que celles-ci promettent sur la vie des riverains, celle des oiseaux, des chauves-souris, et le maintien des espaces non construits. Les Chambres seraient bien inspirées de biffer sans hésiter cet alinéa retors, ainsi que de refuser la modification proposée de la loi sur le Tribunal fédéral visant à limiter le droit de recours au TF, proposition qui relève du même esprit de sabotage de la démocratie suisse.

Pour Paysage Libre-Freie Landschaft :

François Bonnet, président



Christof Merkli, membre du bureau



Contact

Français : François Bonnet

032 926 79 10

032 926 64 24

francois.c.m.bonnet@gmail.com

Deutsch : Christof Merkli

056 470 14 80

079 610 77 76

christof.merkli@paysage-libre.ch